

ELECTION DES DELEGUES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SMERRA

(scrutin du 23/03/2021)

Délibération de la commission électorale du 24/03/2021

Vu le Code de la mutualité,

Vu les statuts de la SMERRA adoptés par l'assemblée générale du 27/04/2019,

Vu les délibérations du conseil d'administration de la SMERRA du 03/11/2020,

Vu le règlement électoral adopté par le conseil d'administration de la SMERRA du 27/01/2018,

Vu les délibérations de la commission électorale de la SMERRA du 22/01/2021 et du 12/03/2021,

Vu le dépouillement du scrutin du 23/03/2021,

La Commission électorale de la SMERRA réunie le 24 mars 2021 proclame élus délégués à l'Assemblée générale de la SMERRA au titre de :

- Section de vote de Tours
M^{me} Kelly NAAR
M. Lucas MARTINS
- Section de vote de Chambéry
M^{me} Chloé BARBEROUSSE
- Section de vote de Grenoble
M. Zakaria BENCHOUBA
- Section de vote de Lyon
M. Xavier BOUCHET
M. Baptiste MOUGEOT
- Section de vote de Paris - IDF
M^{me} Ninon PETINIAUD

Certifié conforme

Le Président de la commission électorale

Timothée BERNARD